

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue du solde de la convention d'aménagement liant la SMCI et la communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'ancienne ZAC "de Vancia" à Rillieux la Pape, il convient de procéder au transfert de propriété de différents biens immobiliers destinés à la réalisation de travaux de voirie.

Je vous soumetts aujourd'hui le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 207 mètres carrés située à l'angle des chemins de Bellegarde et de Sathonay à Rillieux la Pape et appartenant aux conjoints Soulinhac-Boyer.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, cette parcelle, qui est nécessaire à la création d'un pan coupé, serait cédée gratuitement en vertu des dispositions du permis de construire n° 286-85 Z 0073 délivré le 17 septembre 1985 ;

B - Propose d'approuver ce dossier et de l'autoriser à signer toutes pièces destinées à sa régularisation ;

Vu ledit dossier ;

Vu le permis de construire n° 286-85 Z 0073 délivré le 17 septembre 1985 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer toutes pièces destinées à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,